



SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE
des Instituteurs, Professeurs d'écoles et PEGC
Section de la CREUSE
542 - Maison des Associations et des Syndicats
Immeuble de Braconne
23000 - GUERET
Téléphone : 05 55 41 04 81
Courriel : snu23@snuipp.fr

Guéret, le 23 mars 2015

À

Madame le Maire, Monsieur le Maire

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

Dans le cadre de la préparation de la rentrée scolaire 2015, le Recteur a proposé la taxation de 9 postes dans les écoles du département pour 18 élèves de moins annoncés par rapport à la rentrée 2014. Cette taxation est totalement injustifiée tant du point de vue de l'évolution démographique, des besoins du département au regard des ambitions affichées que de la comparaison avec les autres départements.

Cette situation est tout à fait inacceptable et doit être combattue avec force d'arguments et la plus grande fermeté pour obtenir l'annulation de ces suppressions de postes qui vont dégrader les conditions de scolarisation des élèves et de travail des maîtres. Cette taxation est d'autant plus inacceptable que dans le même temps, il est demandé aux collectivités locales d'engager plus de 3 millions d'euros d'argent public (communes, communautés de communes, conseil général) en année pleine pour mettre en œuvre la réforme des rythmes scolaires. Réforme non financée par l'Etat, très contestée, mal pensée et dont on peut légitimement douter, en l'état, de l'intérêt pour la réussite des élèves puisqu'aucune étude sérieuse n'en a démontré les effets sur la réussite, ni aujourd'hui, ni hier, bien au contraire. Avec 3 millions d'euros, ce sont plusieurs dizaines de postes d'enseignants qui pourraient être financés, permettant ainsi le recrutement de remplaçants pour assurer au quotidien la présence d'un maître dans toutes les classes du département, la reconstitution des RASED, ou encore une formation initiale et continue de qualité pour les personnels.... 3 millions d'euros qui, compte tenu de la baisse annoncée et continue des dotations aux collectivités locales conduisent à réduire dans bon nombre de communes les moyens alloués au fonctionnement de l'école (réduction du temps d'ATSEM, baisse de la subvention pour sorties scolaires,.....) : *pour faire vivre le périscolaire, on déshabille le scolaire.*

Il nous appartient de nous mobiliser ensemble, élus, usagers et personnels, pour combattre cette taxation inique faite au département et obtenir une taxation 0 pour la rentrée 2015.

L'annulation des suppressions de postes est une mesure juste qui doit être exigée sans contrepartie. Et encore moins une contrepartie dont on ne connaît pas réellement les tenants et les aboutissants. Certains évoquent le principe d'une convention Etat/collectivités locales à la façon du Cantal et de la Lozère qui, en échange d'un engagement des élus à réorganiser le maillage des écoles autour des collèges, propose le maintien des postes sur 3 ans. Cette proposition ne constitue pas, à notre sens, une alternative de nature à garantir le maintien d'un Service Public d'Education de qualité et de proximité. Elle conduit à faire porter aux seuls élus la réorganisation du tissu scolaire pour réaliser les économies d'échelle en terme de postes que le Ministère souhaite redéployer sur d'autres secteurs, à défaut de se donner les moyens de mettre en œuvre la politique budgétaire en adéquation avec la politique éducative affichée. Nous avons déjà vécu cette expérience avec la mise en place des bassins d'écoles et autres RPI concentrés et ses effets sur les effectifs par classe, l'emploi et

l'éloignement du Service Public pour les usagers dans un département ou déjà presque une commune sur deux n'a plus d'école.

Aujourd'hui, l'Inspectrice d'Académie a rencontré de nombreux élus pour annoncer de possibles fermetures de classes, demander des regroupements d'écoles, y compris sur des périmètres extrêmement vastes.

Des maires ont fait le choix de dénoncer cette méthode dans la presse comme sur le RPI de Saint Martin Sainte Catherine/ Chatelus-Le-Marcheix/St Pierre Chérignat (cf PJ1) ou de prendre position en Conseil Municipal comme à Saint Agnant de Versillat (cfPJ2).

Pour mener ce combat juste de défense de notre territoire rural, nous vous invitons à :

- **affirmer votre attachement à la présence de l'École dans la commune** (ex communiqué de presse du RPI Le Theil/Chatelus/St Pierre, motion de St Agnant de Versillat...), et à nous faire parvenir ces documents,

- **pavoiser vos écoles d'une banderole "Ecole en danger"** après la visite de l'Inspectrice d'Académie

- **organiser une votation citoyenne dans l'école** de votre commune entre le 1er et le 10 avril en posant les questions suivantes aux parents d'élèves de votre commune :

« Pour la réussite de votre enfant, vous préféreriez que les 3 millions d'euros d'argent public mobilisés en Creuse par les collectivités territoriales pour la réforme des rythmes scolaires :

A- restent affectés au financement de la réforme des rythmes scolaires

B- soient affectés au recrutement d'enseignants (remplaçants, RASED, ...) »

- **participer à la manifestation** qui est organisée par le SNUipp-FSU 23 le **samedi 18 avril** et à la manifestation nationale du **samedi 13 juin** pour la défense des Services Publics ceint de votre écharpe tricolore.

Nous sollicitons au plus vite une rencontre avec le bureau de l'Association des Maires et Adjointes de la Creuse afin de connaître la position de l'association et envisager des actions communes pour s'opposer à ce qui s'apparente à un véritable déménagement du Service Public d'Education.

Certains de nos convergences de points de vue sur cette question, nous restons à votre disposition pour combattre, avec vous, cette taxation inique faite au département et obtenir une taxation 0 pour la rentrée 2015.

Nous vous prions de recevoir, Madame le Maire, Monsieur le Maire, nos sincères salutations.

Le Secrétaire départemental



Fabrice COUÉGNAS

Les Secrétaires départementaux adjoints



Fanny TISSANDIER



Julien COLOMBEAU